PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
REQUISTANAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REQUISTANAIS

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Saint-Jean-Delnous

ELABORATION
Arrêté le : 20 décembre 2021
Approuvé le : 22 février 2023
Exécutoire le :

VISA
Date : 23 février 2023
Le Président, Michel CAUSSE

Modifications - Révisions - Mises à jour

Localisation communale
1:5 000

4.11.b

Légende

Normes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Plan des Surfaces Submersibles du Tarn (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'arrêt du PLUi)
- Espace naturel à restaurer

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3

Alignements d'arbres identifiés

- Alignements de catégorie 1
- Alignements de catégorie 2
- Alignements de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 OAP)
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricole
- Constructions non encadastrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Ut
- Ux
- Ux1

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx

Zones agricoles

- A
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Neol
- Nh
- Nj
- Npv
- Nt
- Nx

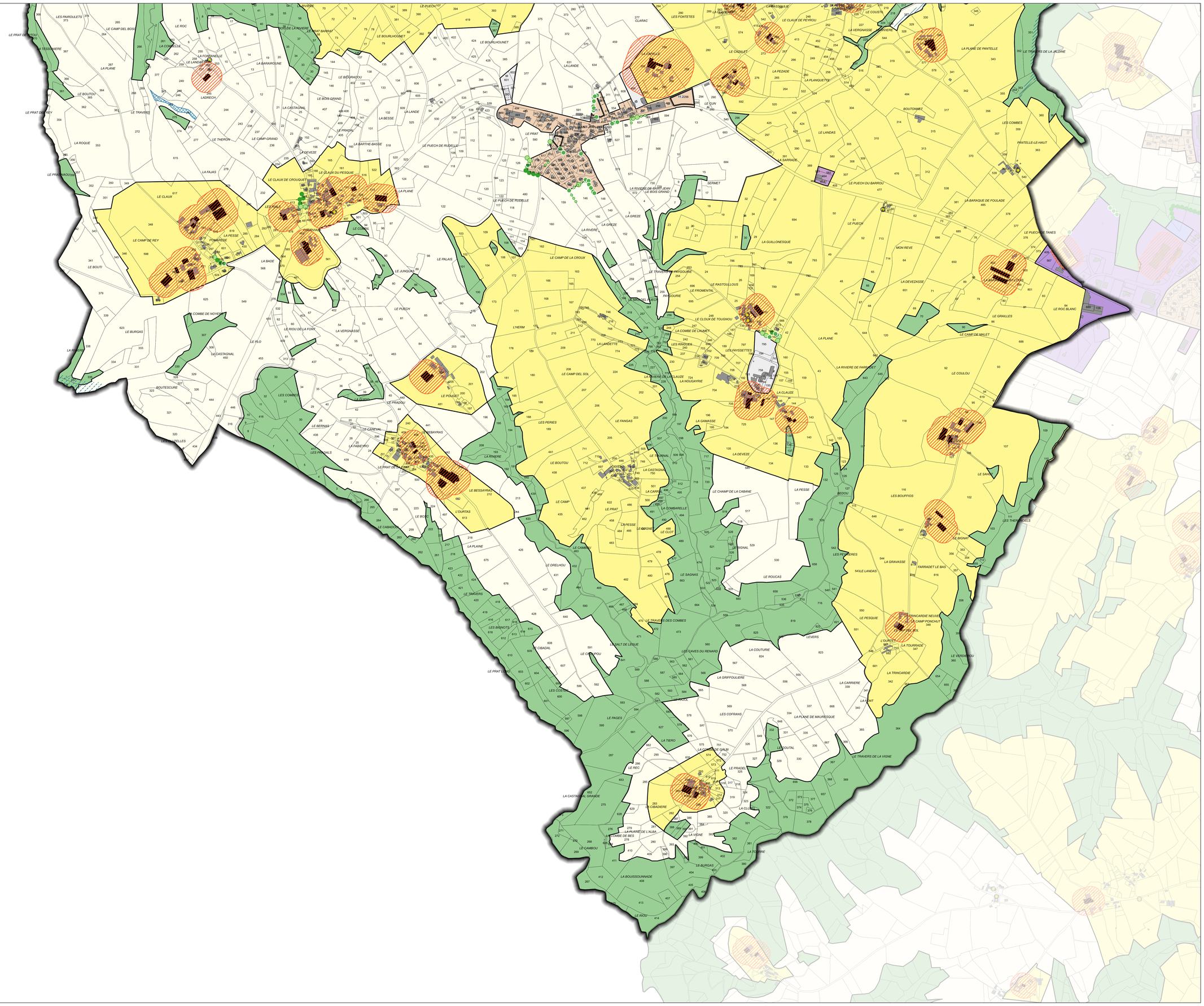
SAINT-JEAN-DELNOUS
LE BOURG
LE PUECH
LE PUECH DU BARROU
LE PUECH DE TANES
LE ROC BLANC
LE CAMP DE MALET
LE COULOU
LA RIVIERE DE FANGOUET
LA PLANE
LE GRALLES
LE CAMP DE LA CROUX
LE CAMP DE REY
LE CLAUX
LE CLAUX DE CROUGUET
LE CLAUX DU PESQUIE
LA PLANE DE PANTELLE
PANTELLE-LE-HAUT
LE THAURS DE LA JALDINE
LE CLAUX DE PEYROU
LA VERGNASSE
LE CAZALET
LA CAVIGUE
LE LANDAS
LE BOUTOUNET
LE PRAT DE LA CROUZE
LE PRAT DE LA CHAUX
LE PRAT DU REY
LE PRAT DE LA CHAUX
LE PRAT DE LA CHAUX
LE PRAT DE LA CHAUX